

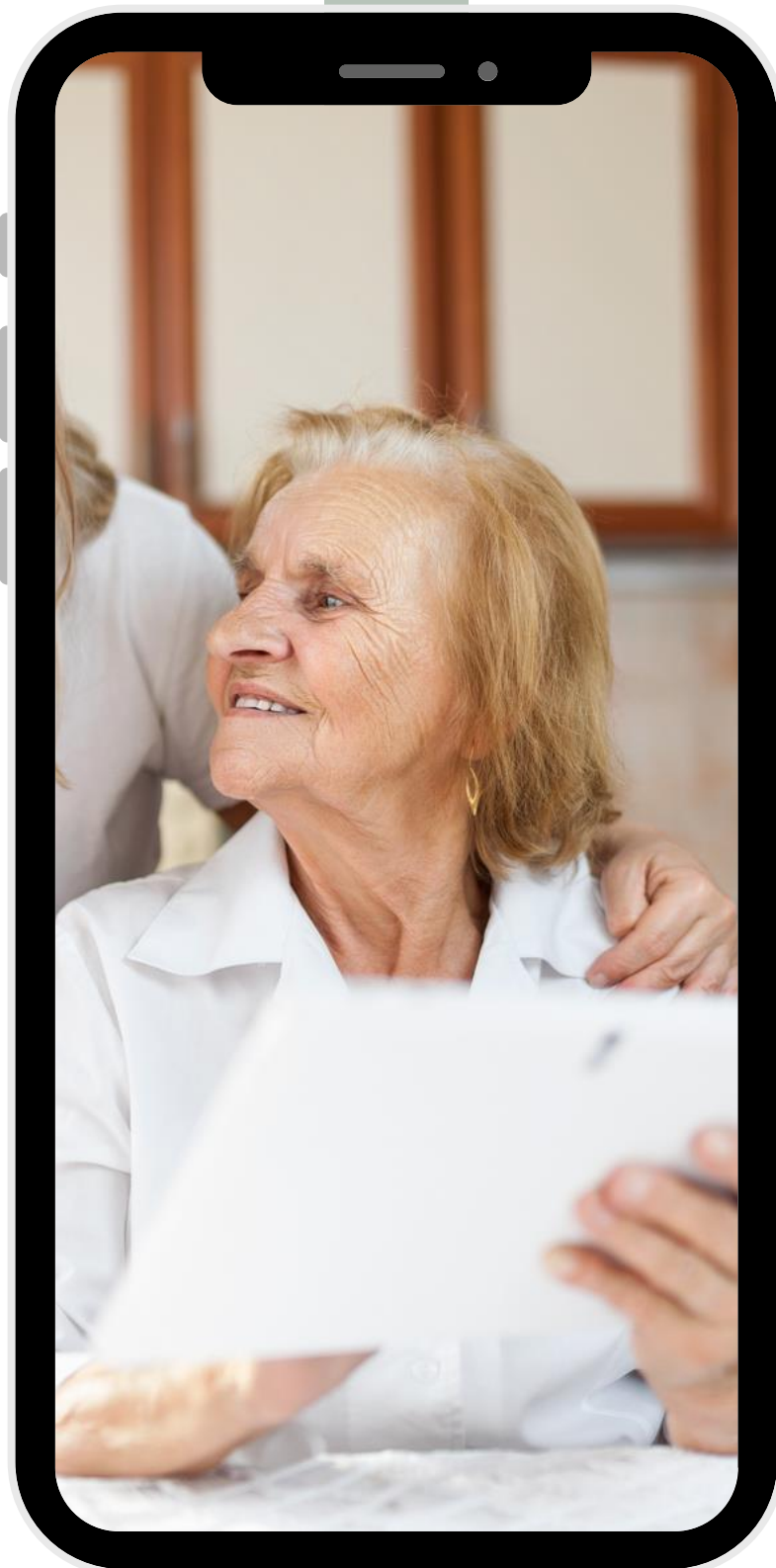
véronik lamoureux, M.A. communication

DIGNITÉ DU RISQUE ET ENGAGEMENT RELATIONNEL : UN REGARD COMMUNICATIONNEL

Comment engager une personne vivant avec des difficultés cognitives et sa famille dans des décisions impliquant une dignité du risque ?

Présentation dans le cadre du symposium sur la dignité du risque - 29 avril 2026





Imaginez...

Une femme de 82 ans, vivant avec des pertes cognitives. Sa fille est inquiète. Un mandat de protection est sur la table.

La question n'est pas seulement...est-elle en sécurité ?

La question est... comment préserver sa dignité... alors même que nous devons peut-être limiter son autonomie ?

Et si le problème n'était pas seulement éthique... mais communicationnel ?

CONTEXTE INHÉRENT À LA DIGNITÉ DU RISQUE

- Perte d'autonomie/besoins d'autodétermination
- Homologation/protection légale
- Retrait possible de droits
- Présence de pertes cognitives/physiques
- Famille inquiète
- Cadre institutionnel souvent contraignant

Questions clé qu'on se pose

- Comment **engager** sans infantiliser ?
- Comment **protéger** sans effacer ?
- Comment **reconnaître le risque** sans nier la dignité ?



PRÉSENTATION DU TERRAIN D'ÉTUDE

Simulations d'évaluation psychosociale

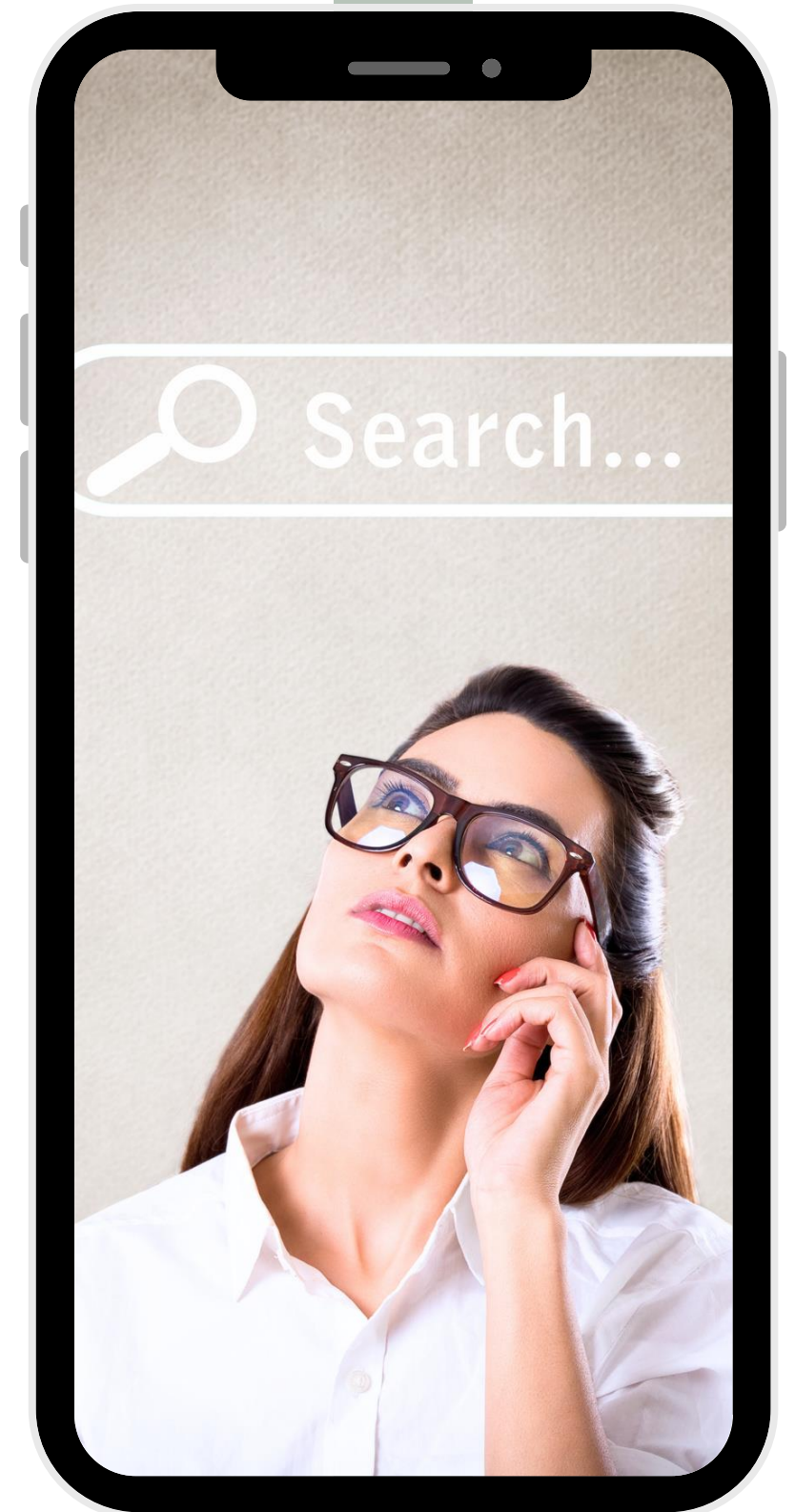
Personnes étudiantes en travail social et personnes actrices (majeure et mandataire)

Interaction avec majeure + mandataire

Comment l'évaluation se construit à travers le dialogue?

L'évaluation psychosociale se co-construit

Équilibre délicat entre engagement relationnel des parties prenantes et exigences institutionnelles



5 ACTIONS COMMUNICATIONNELLES

Actes constitutifs de la dignité du risque

Expliquer

Installer un cadre sécurisant sans fermer la possibilité de participation.

Comprendre

Reconnaître la personne dans son contexte de vie avant de statuer sur son autonomie.

Évaluer

Observer le fonctionnement sans réduire la personne à ses pertes.

Accompagner

Soutenir l'expérience émotionnelle pour maintenir l'alliance relationnelle.

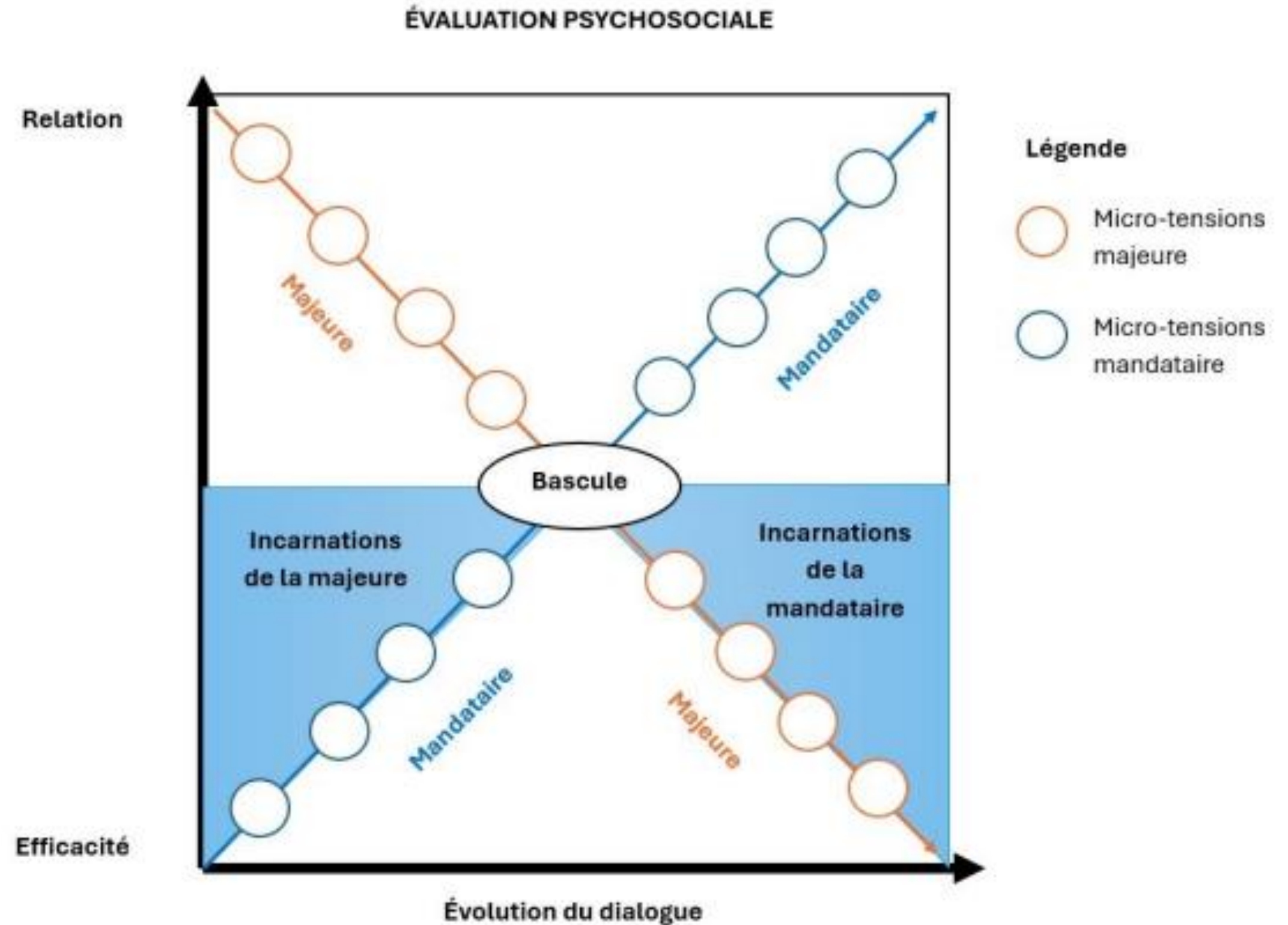
Valider

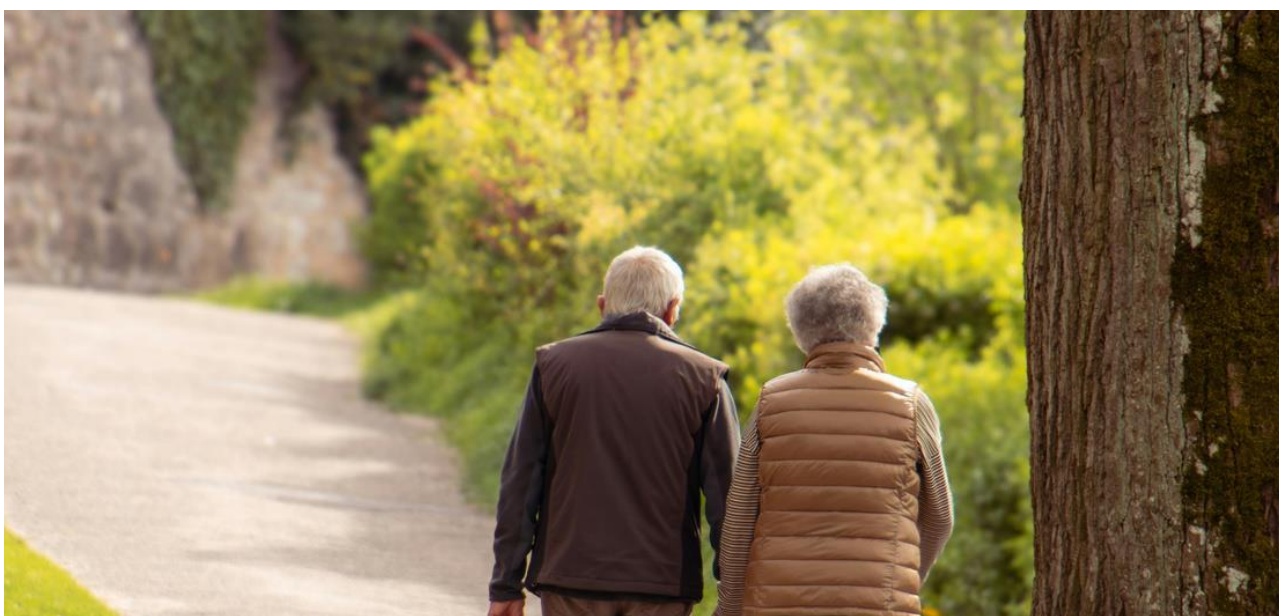
Assurer une intercompréhension pour préserver la place décisionnelle.



L'EFFET MIROIR MAJEURE / MANDATAIRE

- Plus la mandataire s'impose → la figure de la majeure s'amenuise
- Plus la majeure conscientise sa vulnérabilité → la mandataire s'invite dans le dialogue
- La dignité du risque émerge dans les micro ajustements → plus précisément dans la négociation de ce cadre
- La dignité du risque ne concerne jamais une seule personne, elle **circule entre les figures**





Ce que ça change pour la pratique...

Le risque devient un objet de conversation plutôt qu'un problème à éliminer.

1. Engager n'est pas synonyme de convaincre

Engager, ce n'est pas amener la personne à accepter une décision déjà prise. C'est lui laisser une place réelle dans la discussion, même si sa participation est partielle ou fragile.

2. Protéger ne signifie pas “décider à la place”

Protéger ne veut pas dire retirer la parole ou imposer une solution. Cela signifie chercher un équilibre entre sécurité et respect de la personne dans la conversation.

3. Évaluer ne veut pas dire neutraliser le dialogue

Évaluer ne devrait pas transformer l'échange en simple collecte d'informations. L'évaluation reste un dialogue, où la personne continue d'exister comme interlocutrice, pas seulement comme objet d'analyse.



Engager dans la dignité du risque

Au fond, la dignité du risque ne repose pas sur la réponse à « Qui décide ? », mais sur une autre question, plus exigeante : **la personne a-t-elle réellement participé à la construction de la décision ?**



POUR CONCLURE

Engager une personne vivant avec des difficultés cognitives dans une décision impliquant un risque, ce n'est pas seulement lui laisser un choix.

C'est maintenir, dans le dialogue, la possibilité qu'elle participe à la construction du sens.

Merci !
